



Hang Gliding & Paragliding Association of Canada

Association Canadienne de Vol Libre

5 Mount Herbert, Stratford PEI, C1B 2S3
Tel: 1-877-370-2078 Fax: 1-902-367-3358 Email: admin@hpac.ca

ASSURANCE SITE / ÉVÉNEMENT DE L'HPAC/ACVL FORMULAIRE D'ADHÉSION

Requérant: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

No. tél: _____ Fax: _____

Personne ressource: _____ HPAC / ACVL membre # _____

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

No. tél: _____ Fax: _____

Noms devant paraître sur les documents: *(Ecrire ici ce que vous désirez qu'apparaisse sur le document émis)*

Instructions concernant l'émission des documents:

Je (signature du requérant, son représentant se c'est un club ou corporation) _____

accepte dans le meilleur d mes capacités de me conformer aux exigences de l'assurance site/événement de l'HPAC/ACVL.

(Réf. Frais et information, 2ème paragraphe)

Dated: _____



Hang Gliding & Paragliding Association of Canada

Association Canadienne de Vol Libre

ASSURANCE DOCUMENTATION SITE / ÉVÉNEMENT de L'HPAC / ACVL

(précis, 'certificat d'assurance-responsabilité)

L'ACVL/HPAC exige que toute documentation à propos du certificat d'assurance-responsabilité doit suivre les normes suivantes:

Tous les libéristes participant à un événement ou une démonstration ou qui volent à un site, un endroit où l'assurance est fournie par l'ACVL doivent:

- a) être membres assurés de l'HPAC/ACVL et
- b) avoir signé la décharge de responsabilité.

Pour obtenir une assurance site/événement, un formulaire d'adhésion à l'assurance site / événement doit être rempli et envoyé à l'administrateur de l'HPAC/ACVL. Le paiement doit être fait dans les 10 jours, sinon la demande de couverture sera annulée.

TARIF DE DOCUMENTS DE SITE ASSURE

\$10.00

Nomme les individus, événements, clubs et/ou coopérants incluant toutes les aires de décollage et d'atterrissage associées à un, ou un groupe de, propriétaire(s) et un endroit de vol libre.

TARIF DU SERVICE DOCUMENTS

\$10.00

Pour toute modification ou tout ajout nécessitant l'émission d'un nouveau document, ces frais seront facturés. (Pour toute nouvelle commande de documents, ces frais seront facturés.)

OBLIGATIONS POUR ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Les organisateurs de compétitions, de rencontres ou de démonstrations doivent s'assurer que:

- a) un arrangement qui respecte la sécurité des événements aériens spéciaux soit obtenu;
- b) si applicable, un NOTAM soit émis;
- c) si applicable, tous les compétiteurs enregistrent leurs notifications de vols de distance HAGAR à la FSS la plus proche. La FSS acceptera que les organisateurs enregistrent une seule notification pour tous les participants;
- d) les vols transfrontaliers (Canada->Etats-Unis) suivent les protocoles établis.

Tous les formulaires ainsi que toute information supplémentaire sont disponibles auprès de l'administrateur de l'HPAC/ACVL